



Essai sur Terre-Neuve

Olivier Maurault, P.S.S., P.D., C.M.G.

Number 15, 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080117ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080117ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maurault, O. (1950). Essai sur Terre-Neuve. *Les Cahiers des Dix*, (15), 17–38.
<https://doi.org/10.7202/1080117ar>

Essai sur Terre-Neuve

Par Olivier MAURALT, P.S.S., P.D., C.M.G.

Découverte et prise de possession

Deux faits, j'ose dire *deux prétentions*, dominent les origines historiques de Terre-Neuve : la découverte, par Jean Cabot, en 1497, et la prise de possession au nom de l'Angleterre, par sir Humphrey Gilbert, en 1583. Deux prétentions, ai-je dit? Même si l'on néglige la première découverte de l'Amérique Septentrionale par les Vikings, vers l'an mil, il n'est pas sûr que ce soit Jean Cabot qui a découvert l'île de Terre-Neuve. Bien avant 1497, et même avant 1492, les navigateurs d'Europe avaient tenté la traversée de l'Océan. Plusieurs de ces entreprises avaient été oubliées, d'autres étaient volontairement cachées pour des raisons commerciales. De 1431 à Colomb, on relève dix-huit tentatives de traversées océaniques, et de Colomb à 1502, pas moins de quatre-vingts. Dès 1460, les Portugais connaissaient les bancs de Terre-Neuve. Le texte du traité de Tordesillas, entre l'Espagne et le Portugal, prouve que, en 1494, on parlait déjà de Terre-Neuve et la correspondance des souverains espagnols avec leur ambassadeur à Londres parle non seulement de Terre-Neuve, mais aussi du Cap-Breton. En France, on était également au courant : un contrat intervenu entre les pêcheurs de l'île de Bréhat et l'abbaye dont ils dépendaient du point de vue spirituel, indique que, en 1454, les Français allaient à la pêche à Terre-Neuve. ⁽¹⁾ Si nous en venons au voyage de Jean Cabot, il faut admettre que le 24 juin 1497, il débarqua quelque part en Amérique. Mais où? Est-ce au Labrador, à Terre-Neuve ou au Cap-Breton? Il ne le dit pas, car il ne pouvait pas le savoir, et sa description du point d'atterrissage est si vague qu'on ne peut pas le reconnaître. Biggar opte pour le Cap-Breton, Brebner et M. Aristide

⁽¹⁾ M. A. Beaugrand-Champagne insiste sur cette preuve. M. Robert Perret et le chanoine Groulx ne la trouvent pas décisive.

Beaugrand-Champagne pour le sud de Terre-Neuve, MM. Wylie et Jeffries pour le cap Bonavista au nord, Henry Harrisse écrit: « nous ne saurons jamais » et le chanoine Groulx est du même avis. La petite note de dépense du roi Henri VII d'Angleterre: « To Hym that found the new isle £10. » ne peut guère nous aider. C'est sans doute à Jean Cabot qu'il fit ce cadeau, mais l'insularité de Terre-Neuve ne fut reconnue que beaucoup plus tard, par le second voyage de Jacques Cartier, en 1535. ⁽²⁾

Autre prétention que la prise de possession de l'île, en 1583, par sir Humphrey Gilbert, au nom d'Elizabeth d'Angleterre, prise de possession fondée sur les découvertes de Cabot. Ni le Portugal ni la France ne la reconnurent. « Toute une partie du Canada d'aujourd'hui, écrit le chanoine Groulx, soit la plus grande partie de la Nouvelle-Ecosse, toute l'île du Cap-Breton, Terre-Neuve, la côte orientale du Labrador ont été, au début du seizième siècle, terres du Portugal. Ainsi en advint-il de par la *ligne alexandrine* et aussi par des explorateurs et des prises de possession effectuées. » ⁽³⁾ On sait que le pape Alexandre VI, en 1493, avait tracé une ligne du nord au sud de l'Atlantique, à l'ouest de laquelle toute terre nouvelle devait appartenir à l'Espagne.

Qu'Elizabeth d'Angleterre n'ait pas été sensible à la *ligne alexandrine*, cela se comprend; mais François Ier, roi de France, en 1540, bien que catholique, ne reconnaissait pas non plus la juridiction du pape en matière de découverte, parce que les Français eux aussi avaient exploré de nouvelles terres à l'ouest de l'océan, même avant 1492, et il ajoutait que « le fait d'avoir longé une côte et de l'avoir découverte des yeux ne constitue pas une prise de possession. »

Or, avant 1497 et après, jusqu'en 1588, Basques, Portugais, Espagnols, Bretons, Normands, insulaires des îles anglo-normandes fréquentaient Terre-Neuve, pêchaient sur les bancs, séchaient leurs poissons dans les baies de l'île, donnaient aux caps, aux baies, aux îles, à leurs stations d'été des noms de leur langue. Cela seul prouve assez

(2) Les Espagnols l'avaient cependant déjà devinée.

(3) *La découverte du Canada*, p. 106.

que personne ne pensait que Terre-Neuve fût une propriété de l'Angleterre. ⁽⁴⁾ Et d'ailleurs, beaucoup plus tard, en 1662 (certains disent 1640), ne voyons-nous pas la France fonder, sur la côte sud, l'établissement de *Plaisance* (devenue Placentia) qui fut la capitale française de l'île?

Aussi quand on lit dans un manuel d'histoire de Terre-Neuve ⁽⁵⁾: « The voyages of John Cabot had given to England by right of discovery all the coast of North America » et à propos de la prise de possession par Gilbert: « It had really been an English colony before this, but this ceremony was considered necessary in order to make sure of it, since so many men of other nations were using its waters and its harbours », malgré ces affirmations si nettes, on n'est pas convaincu des droits de l'Angleterre.

De fait, ni Henri VII ni Henri VIII ne prétendirent avoir de tels droits. S'ils encouragèrent les pêcheries, ce fut, chez l'un dans un but

(4) Prenons d'abord le nom traduit de Harbour Grace qui pose un problème. Le supplément terreneuvien à l'*Encyclopedia of Canada* dit que « the name is anglicized from the French *Hâvre de Grâce* at the mouth of the Seine. » Et il ajoute: « it was first settled in 1550. » Ainsi Harbour Grace aurait été fondé par les Français, cent ans avant Plaisance, et peut-être avant Saint-Jean.

Et nous avons Pistolet Bay, Ariège Bay, Guirpon Island, Griguet, St. Lunaire Bay, Fichot Island, Croc, Conche, Groais Island, Fourche Harbour, Grande Vache Harbour, Parquet Bay, Notre-Dame Bay, Bonaventure, Cape Ballard, Trépassés Bay, Haricot Bay, Colinet Island, La Manche, Presqu'île Harbour, Mortier, Chapeau rouge Cape, L'Aune Bay, Lamalin Island, Brunet Island, Harbour Breton, Bay de l'Eau, Basse-terre Island, Grand Fâcheux Bay, Rencontre, Cape de Hune, Connoire Bay, La Poile Bay, Bay le Moine, Rose Blanche, Port aux Basques, Anguille, Codray, Bonne Bay, Mal Bay, Castors Harbour, Point Férelle, Ste-Barbe Bay, Ile aux Morts, Grand Bruit, Petit et Grand Paradis.

Les Portugais ont laissé Bonavista (Boa Vista), Bacalieu Island (Bacallaho), Carbonear (Corveiro—pour les Français: Carbonnière), Fermeuse (Fermosa), Fogo Island (Fuego), Cape Race (Raso), Cape Spear (Espera), Cape Freels (Frey Luis), De Verde Bay.

Aux Basques, nous devons: Ulycillho (trou à mouche), Oporportu (vase à lait), Portuchua (petit port), Barachoa (port naturel), Amuix (cap du figuier), Miaritz (ou Biarritz), Degrats (sècheries de morues) et Plaisance. Mais la plupart de ces noms ont été défigurés par l'usage.

(5) *The Story of Newfoundland*, by J. A. Cochrane, pp. 36, 40.

mercantile, chez l'autre, afin de former des marins pour sa flotte naissante. Il fallut attendre John Dee, en 1580, pour trouver un théoricien de la possession anglaise et transformer le « secret des Terres-Neuves », si attirant pour les aventuriers du XVI^e siècle en une opération politique.

Dans son très beau livre: *La Géographie de Terre-Neuve* ⁽⁶⁾, Robert Perret écrit: « Les expéditions de Jean Cabot paraissent avoir été oubliées au cours du XVI^e siècle; Henry Tudor (Henri VII) se désintéressa d'une colonie stérile qui l'avait frustré de l'espoir du Cathay. Sir Humphrey Gilbert semble avoir reconnu les droits du roi catholique en proposant à Elizabeth de « s'emparer » des régions exploitées par le commerce espagnol. C'est l'*astrologue* John Dee qui ressuscita Cabot en 1580, pour créer un titre aux réclamations de la couronne; c'est lui qui fonda la tradition d'un débarquement à Terre-Neuve. Lord Burghley, qui examina son travail, manifesta des doutes: « did seme to dowt much »

En tout cas, cette demi-fiction eut le succès que l'on sait.

Comme les autres souverains d'Europe, Elizabeth professait « que la prise de possession d'un territoire, pour être valable, devait être effective, » et reprochait aux Espagnols d'empêcher le commerce « en tous lieux où le droit, qu'ils pensaient avoir, était d'y avoir abordé les premiers ». Aussi fut-elle bien inspirée d'envoyer Gilbert prendre possession du port de Saint-Jean et d'y établir des colons. Mais elle exagérait quand elle prétendait s'emparer de toute l'île de Terre-Neuve, dont on connaissait mal les limites, et de 200 lieues à la ronde, pour faire bonne mesure, c'est-à-dire du Labrador, de l'île Saint-Jean (Prince-Edouard), du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse. Et on commença sans tarder, en Angleterre, ce que nous appellerions maintenant une *campagne de presse*. On fit des éloges dithyrambiques de l'île pour y attirer des colons. Mais au cours du XVII^e siècle, on dut renoncer au grand dessein d'Elizabeth, sous les menées des armateurs du Devonshire dont une colonie de peuplement menaçait les intérêts.

⁽⁶⁾ *La Géographie de Terre-Neuve*. E. Guilmoto, éditeur, 1913, p. 18.

Résumé d'histoire jusqu'en 1763

Si Jean Cabot atterrit vraiment à Terre-Neuve, on s'accorde à penser que ce fut au cap Bonavista, parce que son journal de bord porte, à la date du 24 juin 1497, « terra prima vista ». Mais *prima vista* n'est pas *bona vista*. Qu'importe, on est parvenu à ancrer la tradition.

Quant à Saint-Jean, la capitale actuelle, M. J. A. Cochrane en attribue la fondation aux pêcheurs de Jersey et de Guernesey. Son argument se fonde sur le fait que plusieurs expressions géographiques des alentours dérivent d'endroits déjà connus dans les îles anglo-normandes. C'est une hypothèse. De son côté ⁽⁷⁾, M. N. V. K. Wylie affirme que ce sont les pêcheurs anglais du Devonshire qui fondèrent Saint-Jean, de bonne heure, au XVI^e siècle. Cela est possible. M. Cochrane dit que, en 1522, il y avait quarante à cinquante maisons dans l'île. Mais alors, qu'était Saint-Jean? Sans doute, un port assez actif du printemps à l'automne, mais déserté pendant l'hiver, sauf que quelques sédentaires y demeuraient pour garder les entrepôts et autres constructions. Robert Perret rapporte que, en 1527, Henri VIII ayant envoyé une flottille rechercher le passage du Nord, un des navires s'aventura dans le port de Saint-Jean et y trouva 11 navires normands, un breton, 2 portugais. Cela ne donne pas l'impression d'un port anglais. De fait, il n'y eut pas de pêcheries anglaises à Terre-Neuve, avant 1560. Et même en 1578, Hackluyt témoigne que l'on comptait à l'île 400 vaisseaux pêcheurs, dont 50 seulement étaient ang'ais, les autres étant espagnols, français et portugais. En tout cas, grâce à l'intervention de sir Humphrey Gilbert, Saint-Jean devient officiellement ville anglaise en 1583 — ce qui n'empêchera pas, répétons-le, Plaisance d'être la capitale de la partie française de l'île, à partir de 1640 ou 1660, et les Portugais de s'établir sur le territoire en 1604, selon Robert Perret.

La mission de sir Humphrey Gilbert était de fixer une colonie de peuplement. Ses quatre navires avaient transporté des maçons, des charpentiers, des forgerons, des musiciens. . . et des prisonniers (con-

⁽⁷⁾ *Canadian Geographical Magazine*, avril 1949, p. 150.

victs). Il séjourne un mois à Saint-Jean, proclame des lois et retourne en Angleterre. Au cours d'un second voyage, il fait naufrage. Son oeuvre disparaît avec lui. La colonie continue d'être ce qu'elle était auparavant : un rendez-vous de pêcheurs européens, qui arrivent au printemps et repartent en automne.

Malgré l'opposition des pêcheurs du Devonshire, Londres ne renonce pas à fonder des établissements dans l'île. Une compagnie dont fait partie sir Francis Bacon (celui que certains critiques identifient avec Shakespeare) envoie à Terre-Neuve, en 1610, l'organisateur même de la compagnie, John Guy. Celui-ci établit à Cuper's Cove (devenu Cupids) sa « Sea Forest Plantation ». Avec ses quarante compagnons, il construit quais, maisons, magasins, forts munis de canons. Les marchands du Devonshire protestent. Il va plaider sa cause en Angleterre, la gagne, revient en 1612, avec d'autres hommes, dont un pasteur, des chevaux et des animaux de ferme. Cette fois, il aura à se défendre contre le pirate Peter Easton. Dégouté, il retourne dans la métropole. Le capitaine John Mason lui succède. Celui-ci aurait réussi dans sa tâche, sans les fatidiques marchands qui, malgré les protestations de Bacon, soudoient des affidés pour détruire les établissements. Il résiste pourtant pendant six ans.

Pour établir un peu d'ordre parmi les pêcheurs sédentaires et les pêcheurs saisonniers, l'Angleterre envoya sir Richard Whitbourne, un des compagnons de Gilbert en 1583 et un des vainqueurs de l'Armada. Il arriva en 1615 et demeura huit ans. Vers la fin de son séjour, en 1622, il publia à Londres un livre intitulé *A Discourse and Discovery of Newfoundland* que le roi Jacques fit distribuer à toutes les paroisses du royaume.

Cupids est au nord de l'île. En 1616, la compagnie de Guy qui l'avait fondé, vend le sud du territoire à sir William Vaughan. Sir William s'établit à Cambriol ou Petite Cambrie (devenu Trepassey) avec des colons qui, malheureusement, s'avérèrent oisifs et paresseux. Lui-même, homme cultivé, s'occupe surtout à écrire des livres. Son essai de colonisation fut naturellement une faillite. Il vendit le nord de ses possessions à lord Falkland et à sir George Calvert.

Falkland, qui avait un débouché sur l'Atlantique à Renewes (que les Français appelleront Rognouse) ne réussit pas davantage.

Calvert ne vint pas lui-même tout d'abord. En 1621, il envoya sur son domaine un certain nombre de colons conduits par des agents. Ces agents se montrèrent malhonnêtes. Calvert, devenu alors lord Baltimore, décida, en 1627, de se transporter avec sa famille à Terre-Neuve. Lord Baltimore, quoique ami du roi, s'était converti au catholicisme. Son départ d'Angleterre pouvait aussi avoir une raison de prudence. Il dut repousser au cours de son voyage un navire français qui l'attaqua. L'hiver qu'il passa dans l'île fut dur. Lady Baltimore ne put y tenir et s'embarqua pour la Virginie. Lui-même, repassé en Angleterre, obtint du roi des terres plus hospitalières, qui deviendront le Maryland. Mais il mourut avant de s'y rendre; c'est son second fils qui y fondera le futur état de la fédération américaine. C'est à lord Baltimore que nous devons le nom d'*Avalon* porté par la péninsule la plus orientale de Terre-Neuve et le port appelé Ferryland. L'*Avalon* anglais, dont Francis Bacon et les Calverts sont originaires, est cette partie de Somersetshire où la légende fait aborder Joseph d'Arimathie, porteur du Saint-Graal, et c'est là que se trouvait la vieille ville romaine de *Verulamium*. Ferryland n'est qu'une corruption de ce nom... Les Français, à leur tour, en ont fait *Forillon*!

La colonie d'*Avalon* abandonnée, à cause de la rigueur du climat et de la pauvreté du sol, sera cependant donnée, en 1638, avec le reste de la péninsule, à sir David Kirke, celui-là même qui s'était emparé de Québec, en 1629. Accompagné d'une centaine de colons, il vécut à Ferryland. Mais, homme rude, il se rendit impopulaire, fut accusé en Angleterre et déposé. Cependant, lui-même et sa famille demeurèrent à Ferryland jusqu'en 1673, alors qu'une flotte hollandaise vint tout brûler et démolir. Ce fut la fin des entreprises de colonisation.

Les pêcheries, elles, florissaient et atteindront leur apogée entre 1678 et 1689. Les marchands d'Angleterre réussirent à rendre intolérable la vie des sédentaires. Ceux-ci sont considérés comme des *outcasts* et ne peuvent s'établir qu'à l'intérieur, à six milles au moins de la côte. Ce régime durera jusqu'au début du XIXe siècle.

De leur côté, les Français qui n'avaient jamais admis les prétentions d'Elizabeth et qui continuaient avec les Espagnols de pêcher sur les bancs, avaient fondé Plaisance, sur la côte sud-ouest de la péninsule d'Avalon. M. Wylie écrit qu'ils avaient obtenu la permission de sécher la morue sur le littoral de l'île, en 1635. L'ont-ils vraiment demandée, cette permission, et croyaient-ils devoir le faire? En tout cas, les voici installés à Plaisance. Le Père Le Jeune affirme que l'Angleterre ne protesta pas. ⁽⁸⁾ Officiellement, non; les marchands de Bristol cependant ne s'en privèrent pas. Ils dénoncèrent « l'agression française ». Le roi Charles II répliqua, par un ordre en conseil, que *l'Angleterre n'avait aucun droit à l'ouest du cap Race et au nord du cap Bonavista*. Mais Charles II était cousin de Louis XIV et l'on sait qu'il fut détrôné par Guillaume d'Orange, son gendre. . . Du reste, à cette époque, les Français avaient fini par prendre pied en Amérique: Québec, les Trois-Rivières et Montréal étaient fondés, l'île de Saint-Pierre, au sud-ouest de Terre-Neuve, était occupée par eux, et au nord-est, sur la côte continentale du Labrador, les Bretons avaient construit le port de Brest. ⁽⁹⁾

Peu après la fondation de Plaisance, Louis XIV y organisa un gouvernement. Il plaça les amiraux de pêche français sous l'autorité de Nicolas Gargot ⁽¹⁰⁾, seigneur du pays, qu'il recevait en fief héréditaire, avec droit de haute et de basse justice, et un pouvoir civil aussi bien que militaire. Avant lui, en 1655, le sieur de Kéréon avait été fait gouverneur du lieu; toute une série d'hommes de guerre lui succédèrent, jusqu'au traité d'Utrecht, en 1713. Il gouverna Plaisance, de 1658 à 1660; Thalour du Perron le remplaça, de 1660 à 1663; il revient en 1663 et meurt sans postérité, en 1664; de 1664 à 1667, son fief est administré par Bellot dit Lafontaine; puis viennent le sieur de Palme (1667 à 1670), le sieur de la Poëpe (1670-85), Antoine Parrat (1685-

⁽⁸⁾ *Dictionnaire général du Canada*, II, 447.

⁽⁹⁾ Brest aurait été traduit *Brador* par les Portugais et le nom, devenu Labrador, aurait servi à désigner toute la région.

⁽¹⁰⁾ Charles Millon, *Aventures du Rochelais Nicolas Gargot*. La Rochelle, 1928.

90), Jacques-François de Brouillan (1690-1702), Auger de Subercase (1702-1706), Philippe de Costebelle (1706-1714).

Comme sur le continent, les colonies française et anglaise se touchaient par des frontières encore vagues. Quand les deux mères-patries étaient en paix l'une avec l'autre, les colonies, observant une paix relative, voisinaient sans trop de heurts. Quand les mères-patries se faisaient la guerre, les colonies la faisaient aussi. Terre-Neuve eut particulièrement à souffrir de cette règle.

Avant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et après, jusqu'en 1713, la liste est longue des coups que se portèrent les belliqueux rivaux aux côtes de Terre-Neuve. Ce furent cependant les Hollandais qui commencèrent: en 1660, l'amiral Ruyter attaque Saint-Jean, et, en 1673, Plaisance. Puis les hostilités sévissant en Europe, entre Guillaume d'Orange et Louis XIV, le commandant Williams, en 1692, et sir Francis Wheler, en 1693, assiègent de nouveau la petite capitale. En 1694, le capitaine William Holman disperse une flotte française qui bombardait Ferryland. A ce moment entre en scène le plus grand homme de guerre que le Canada ait produit: Pierre Le Moyne d'Iberville. Sous ses coups, la colonie anglaise de Terre-Neuve faillit disparaître. Depuis plusieurs années déjà, il désirait s'y rendre, jugeant que la destruction des établissements anglais s'imposait. Il partit en 1696, ayant reçu du ministre Pontchartrain, et de Frontenac, gouverneur du Canada, l'ordre de faire le vide. Il y aurait complètement réussi sans la mauvaise humeur et la jalousie de Jacques-François de Brouillan, gouverneur de Plaisance. Celui-ci tint à prendre la direction des opérations et contre-carra le plan de campagne d'Iberville, avec le résultat que deux places du nord de la péninsule d'Avalon, Bonavista et Carbonear, eurent le temps de se fortifier et purent résister. Le grand fait d'armes de l'hiver 1696-97 fut la traversée de la péninsule, en raquettes, la prise et la destruction de Saint-Jean, la ruine de tous les établissements anglais, sauf les deux que nous avons nommés. Iberville, avec 156 Canadiens et Sauvages abénaquis, dévasta, outre la capitale, Renew's, Fermeuse, Aquaforte, Ferryland, Bay Bulls, Petty Harbour, Quidividi, Forbay, Cape

St. Francis, Portugal Cove, Port Grave, Brigus, Bay de Verde, Old Perlican, New Perlican et Hearts Content. « Quinze cents milles carrés de territoire avaient été conquis. Les pêcheries anglaises étaient entièrement désorganisées ». ⁽¹¹⁾ Quelques chiffres compléteront le bilan : « 1,838 hommes capturés et 200 tués; 371 chaloupes brûlées ou remises à des pêcheurs français; 193,300 morues enlevées dans les divers entrepôts; sans compter le bétail razié ». ⁽¹²⁾ Iberville aurait voulu compléter sa conquête au printemps, mais son frère Sérigny lui apporta, en mai, l'ordre d'aller reprendre la baie d'Hudson. Nous savons qu'il s'y illustra.

La campagne de Terre-Neuve est diversement appréciée par les historiens. Les Anglais en ont gardé un mauvais souvenir. M. T. Harrington parle de « savage campaign », de « systematic plundering », de « wreaking havoc » ! Prowse, Lesueur et Kingsford, dans une moindre mesure, se montrent encore horrifiés. Et il est vrai que les raids des Canadiens, à Terre-Neuve comme en Nouvelle-Angleterre, n'étaient pas des parties de plaisir. L'incendie et le pillage y étaient monnaie courante. Cependant, ces terribles « raiders » n'étaient pas cruels pour les hommes. L'abbé Jean Baudouin, l'aumônier sulpicien qui les accompagna à Terre-Neuve, en porte témoignage. Très attaché à Iberville, il est aussi plein d'admiration pour ses soldats. « Il nous les montre parcourant en raquettes des lieues et des lieues, par des temps impossibles; *de vrais diables à l'assaut et pourtant très cléments avec leurs prisonniers*. Avant la bataille, ils reçoivent l'absolution, puis jettent à terre leur « paquet » et foncent sur l'ennemi. La plupart de nos gens, dit-il, avaient la crainte de Dieu ». ⁽¹³⁾

A l'inverse des historiens terreneuviens, les historiens canadiens — Daniel, Ferland, Le Jeune — exagèrent la louange. Cette série de pillages et de raids incendiaires, que les Anglais renouvelleront, lors du Grand Dérangement, en Acadie, lors du siège de Québec, en 1759,

⁽¹¹⁾ *Iberville le conquérant*, par Guy Frégault, p. 232.

⁽¹²⁾ *Idem*, p. 231.

⁽¹³⁾ Olivier Maurault, *Quand Saint-Sulpice allait en guerre*, pp. 15-16.

lors de la Rébellion de 1837-38, dans le comté des Deux-Montagnes et la Vallée du Richelieu, et que nous jugeons sévèrement, ne sont jamais recommandables. « Iberville, dit Guy Frégault, n'était ni un saint ni un croisé, mais tout simplement un homme de guerre intrépide et intelligent. »

La France métropolitaine, voulant prêter main-forte aux Canadiens, en 1697, envoya une flotte sous le commandement du chevalier Nesmond, mais cette flotte fut repoussée par sir John Norris. Les Anglais, entre temps, s'apprêtaient à riposter aux destructions d'Iberville. En 1702, le capitaine Leake détruit les établissements français de Trépassés, de Sainte-Marie, de Colinet, de Saint-Laurent. L'année suivante, l'amiral Graydon essaie de s'emparer de Plaisance, tandis que les Français attaquent Bonavista, qui sera de nouveau assiégé en 1704, par La Grange. En 1705, Subercase, gouverneur de Plaisance, ruine Saint-Jean, et Testard de Montigny pille les postes anglais. En 1706, revanche des Anglais et destruction des établissements français du nord, par les capitaines Underwood et Carleton et par le major Lloyd. Deux ans plus tard, deuxième prise de Saint-Jean par Saint-Ovide et attaque de Ferryland; représailles anglaises par le capitaine Moody. En 1711, l'amiral Walker, au sort fatidique, menace Plaisance, mais se retire sans avoir rien fait. 1713: le traité d'Utrecht dépouille la France de ses possessions terreneuviennes; les hostilités s'assoupissent. Elles ne reprendront qu'en 1762. Alors De Ternay et d'Haussonville s'empareront de Saint-Jean pour la dernière fois et même de Carbonear, jusque-là invincible. Ils ravageront Trinité ainsi que les postes du sud. Mais le sort va bientôt tourner. En septembre, le colonel William Amherst (le frère du nôtre) reprendra la capitale et délogera les Français. Ce sera la dernière bataille sur le territoire.

French Shore

Il était écrit cependant que Terre-Neuve n'avait pas fini d'avoir des ennuis avec la France: la question des pêcheries allait les prolonger encore un siècle et demi. Question singulière que celle de la *French*.

Shore, et qui nous montrerait l'Angleterre fidèle à ses traités et la mettrait en conflit avec la plus ancienne de ses colonies.

On a vu que, même avant Cabot, Basques, Portugais, Espagnols et Français fréquentaient les bancs de Terre-Neuve et les rivages de l'île. Peu à peu, les Basques et les Portugais — il y en avait encore à Saint-Jean, en 1583 — se retirèrent. La destruction de l'*Invincible Armada* élimina les Espagnols, après 1588. Restaient les Français qui prétendaient avoir autant de droit que les Anglais de pêcher sur les bancs et de sécher leur poisson dans les ports de Terre-Neuve. L'Angleterre ne contesta jamais officiellement ce droit. Quand les Anglais eurent occupé le nord et l'est de la péninsule d'Avalon, le bastion le plus avancé de l'île, les Français s'établirent au sud, protégés par leur capitale de Plaisance, et se considérèrent parfaitement chez eux. Une brochure publiée à Québec, en 1876, va jusqu'à dire : « Tout le monde sait que l'île de Terre-Neuve fut colonisée par les Français. . . »⁽¹⁴⁾ Quoi qu'il en soit, le traité d'Utrecht dépouilla la France de Terre-Neuve et de l'Acadie. Mais toutes les îles de l'embouchure du Saint-Laurent restaient peuplées de Français; ils continuèrent de pêcher comme ci-devant. Même après 1763, la France conserva les îles de Saint-Pierre et Miquelon et son droit de pêche, *officiellement* reconnu par l'Angleterre. Ce droit fut fixé avec plus de précision, en 1783, par le traité de Versailles; la France, alliée des Etats-Unis victorieux, pouvait alors dicter ses exigences. Ce droit était-il exclusif? Paris le prétendra et Londres y aurait sans doute acquiescé, si sa colonie de Terre-Neuve ne s'y était opposée. Les deux mères-patries en vinrent à un compromis d'où il ressort que l'Angleterre *limiterait sa souveraineté* sur Terre-Neuve en faveur de la France et que, par conséquent, les Français n'étaient ni des *intrus* ni des *pirates*, comme les qualifient certains manuels d'histoire. A la vérité, le traité modifiait les droits de la France et déclarait que la *French Shore* s'étendrait désormais du cap Saint-

⁽¹⁴⁾ *Les Pêcheries de Terre-Neuve*. Droits de la France exposés en réponse aux assertions de l'Institut Colonial. Québec, Imprimerie de l'Événement, 1876.

Jean sur l'Atlantique jusqu'au cap Bauld à l'extrême nord de l'île, et ensuite sur le golfe Saint-Laurent, en descendant jusqu'au cap Ray, ce qui excluait les pêcheurs anglais ou terreneuviens de la baie des Iles, du cap Saint-Georges et de Bonne-Baie. En même temps, les nouveaux États-Unis s'assuraient, sur les bancs et au Labrador, des droits de pêche qu'ils avaient pratiqués amicalement dès l'arrivée des Pilgrims, s'en servant, à l'occasion, pour faire du *smuggling* jusqu'à la guerre de l'Indépendance, et ensuite de la piraterie. En 1818, ils obtinrent autant de privilèges que les Français. A ce point qu'un historien a pu dire: « Colonie politique de l'Angleterre, notre île est une colonie économique des financiers américains; ce n'est pas très étonnant. » ⁽¹⁵⁾

Que les Terreneuviens sédentaires aient supporté mal l'intrusion américaine, et surtout française, sur leur territoire, on le comprend fort bien. Cela gênait leur expansion, entravait leurs nouveaux établissements le long de la côte, entraînait des rixes entre pêcheurs du pays et pêcheurs étrangers. Même leur Bait Bill de 1886, voté en vue d'embarrasser les pêcheries françaises, peut paraître de bonne guerre.

Mais ce qui étonne, c'est qu'ils n'aient pas compris la conduite de l'Angleterre dans toute cette affaire et les motifs qui l'obligèrent à ménager la France, détentrice de droits historiques. La population ne recula pas devant l'émeute et devant la désobéissance ouverte pour forcer la main au Parlement de la Métropole. Et les historiens, même ceux qui écrivent pour les enfants d'école, n'hésitent pas à blâmer l'Angleterre de sa fidélité aux traités signés par elle. Robert Perret a donc eu raison d'écrire: « L'histoire prouve le peu d'importance du droit et la géographie montre la fatalité des causes naturelles. » ⁽¹⁶⁾

On sait que cette irritante affaire des pêcheries ne fut réglée qu'en 1904, par une entente intervenue entre l'Angleterre et la France, celle-ci obtenant en compensation « l'accès à la rivière de Gambie (enclave britannique en plein Sénégal français), l'annexion des îles de Los qui commandent le port de Konakry en Guinée française, une route per-

⁽¹⁵⁾ Robert Perret, *La Géographie de Terre-Neuve*.

⁽¹⁶⁾ *La Géographie de Terre-Neuve*, p. 349.

manente du Niger au Tchad ». Du côté américain, le règlement ne survint qu'en 1912. Ainsi Terre-Neuve restait seule maîtresse de son territoire: il lui avait fallu 400 ans pour se débarrasser de la France, et 250 pour évincer les Etats-Unis . . . ⁽¹⁷⁾

Il faut admettre que l'enjeu en valait la peine. En 1935, il y avait 34,458 Terre-neuviens engagés dans les pêcheries, c'est-à-dire que 130,000 personnes (40% de la population) en dépendaient. ⁽¹⁸⁾ On estime que les pêcheurs — Terre-neuviens, Anglais, Américains et Français — prennent 200,000,000 de morues annuellement sur les bancs et aux alentours. ⁽¹⁹⁾

Vicissitudes du peuplement et du gouvernement

L'histoire du peuplement de Terre-Neuve est un cas unique dans l'épopée coloniale anglaise. La plus ancienne et la première des possessions britanniques, Terre-Neuve a mérité le nom de *Cendrillon* des colonies anglaises. A la vérité, le coup d'essai d'Albion ne fut pas un coup de maître.

Les aborigènes étaient des Beothuks de la grande famille algonquine. Ils furent mal compris des colons anglais, par eux pourchassés et finalement détruits. Aucun ne restait après 1829. Ils avaient aussi fait mauvais ménage avec les Abénaquis, amenés dans l'île par d'Iberville, en 1696, et qui y étaient demeurés. Ceux-ci restaient encore au nombre de 400, au début du XIXe siècle, et parlaient français.

Après le voyage de Jean Cabot, en 1497, les pêcheurs malouins, rochelais ou espagnols — et même anglais — ne créèrent aucun établissement permanent dans l'île. L'essai épisodique de colonisation d'Ange, en 1508, fut une faillite et ne dura pas. Rien ne prouve que le Saint-Jean de 1527 et le Havre de Grâce de 1550 furent autre chose que des stations d'été, délaissées, l'hiver, par les pêcheurs et tout au plus confiées aux soins de quelques gardiens. Il faut attendre 1604

⁽¹⁷⁾ J. A. Cochrane, *The Story of Newfoundland*, p. 195.

⁽¹⁸⁾ J. A. Cochrane, *The Story of Newfoundland*, p. 104.

⁽¹⁹⁾ Idem, p. 103.

pour voir apparaître une véritable colonisation, celle des Basques français au sud de l'île, et la *Plantation forestière* de l'Anglais John Guy, en 1610. Nous avons déjà esquissé rapidement les étapes de cette occupation. On se rappelle quelles vicissitudes elle rencontra. La plus déconcertante fut certainement l'opposition des armateurs du Devonshire, qui firent commettre à la mère-patrie une lourde faute, dont Terre-Neuve a souffert pendant trois siècles et souffre encore. Les marchands de Bristol voulaient bien frêter, à leurs frais, des bateaux de pêcheurs et tolérer que l'on apprêtât le poisson sur les rives de l'île; mais ils tenaient à vendre eux-mêmes les cargaisons: d'où interdiction, sous peine de fortes amendes, de toute colonie de peuplement qui aurait pu faire le commerce à son profit. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ils virent à rendre la vie intenable à ceux qui tenteraient l'aventure. On pense bien que, malgré les amendes et les punitions, un certain nombre de pêcheurs sédentaires s'établirent quand même sur les rives de l'île, à proximité des bancs. On y comptait 350 familles, un siècle après la découverte. Il fallut donc se rendre compte qu'il y avait là une population stable et lui donner un gouvernement.

Evidemment, dès les débuts des pêcheries, il avait été nécessaire de constituer un simulacre d'autorité. Ce fut le régime des *amiraux de pêche*. Le premier capitaine arrivé au printemps détenait ce titre et les droits y afférant. A cette autorité saisonnière succéda celle des *Gouverneurs de la Marine*, celle-là exclusivement anglaise. Elle dura jusqu'en 1719. A cette époque, la Métropole dut nommer directement le gouverneur. Tous ces régimes, trop aléatoires ou trop autocratiques ne satisfaisaient pas la population terre-neuvienne. Elle demanda une *Assemblée de Représentants* et l'obtint en 1832. Elle exigea bientôt plus et mieux. Londres lui accorda, en 1854, un *gouvernement responsable*. Elle ne jugea pas à propos d'entrer dans la Confédération Canadienne, en 1867, et manqua une autre occasion de le faire, à la fin du siècle dernier. Elle ne se résolut à aliéner sa relative indépendance qu'après avoir traversé de cruelles épreuves économiques. Finalement, en mars 1949, elle consentait à devenir la dixième Province du Royaume du Canada.

Organisation du culte

En même temps qu'un gouvernement, l'organisation du culte s'imposa. Inutile de rechercher si Jean Cabot en 1497, Gaspar de Corte-Real en 1501, Jacques Cartier en 1534 avaient des prêtres à leur bord; ils ne firent qu'aterrir. Quand sir Humphrey Gilbert prit possession de Saint-Jean en 1583, au nom de la reine Elizabeth, on pense bien qu'il n'avait pas amené de prêtre catholique — ni d'ailleurs de ministre anglican. Mais en 1610, John Guy, fondateur de Cupids, introduisit dans l'île le premier pasteur, du nom d'Erasmus Stourton. Il lui arriva de rencontrer, après 1621, les trois prêtres catholiques qui desservaient la colonie de lord Baltimore. Leurs relations ne furent pas amicales. Au surplus, pasteur anglican et prêtres catholiques quittèrent Terre-Neuve en 1628.

Ce n'est qu'en 1697 que l'évêque anglican de Londres permit au Rev. John Jackson de s'établir dans l'île. Au même moment, le territoire passait sous la juridiction de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse. En 1839, Saint-Jean eut son premier évêque anglican en la personne du Rév. Aubrey George Spencer.

Du côté français, il y eut toujours des prêtres à Plaisance, au moins dès sa fondation officielle, en 1662; l'un d'entre eux y séjournait même l'hiver, ce qui prouve que dès cette époque, il existait des colonies sédentaires assez importantes. Ce clergé dépendait évidemment de l'épiscopat français. Mais en 1689, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, convaincu lui aussi des droits de la France sur Terre-Neuve, décida d'organiser définitivement l'église de Plaisance, où se trouvaient déjà un chapelain du fort et un desservant de la population civile. Il s'y rendit lui-même, accompagné de trois Récollets, empruntés au monastère des Trois-Rivières: les Pères Joseph Denys et Sixte LeTac, et le célèbre frère Didace Pelletier. Le P. Denys y demeura jusqu'en 1709. Ajoutons que, à cette date, Saint-Jean, dont les Français s'étaient emparés, resta en leur possession jusqu'en 1713, et que pendant cinq ans on y professa et pratiqua le catholicisme, et cela certainement pas en l'absence d'un prêtre au moins.

A la fin du XVIII^e siècle, on estime à une vingtaine de mille le nombre des catholiques — en majorité irlandais — dans l'île de Terre-Neuve, avec six ou sept prêtres. En 1784, Rome nomma James Louis O'Donel préfet apostolique; il ne fut consacré qu'en 1796, par l'évêque de Québec. De nos jours, Terre-Neuve compte trois diocèses: Saint-Jean, Hâvre de Grâce et Saint-Georges. Les catholiques forment le tiers de la population totale, dont 8,000 descendants d'Acadiens, groupés sur la côte sud-ouest, c'est-à-dire à Saint-Georges, à Stephenville et à Corner Brook. ⁽²⁰⁾

On estime la population actuelle de Terre-Neuve à 316,000 âmes et celle de Saint-Jean à 57,000, la péninsule d'Avalon abritant 45% de la totalité. Il y a 1,300 établissements répartis sur 6,000 milles de côtes. Après la capitale, Bell-Island, Grand Falls et Corner Brook sont les seules agglomérations de plus de 5,000 âmes.

Les frontières du Labrador

Mais Terre-Neuve a une annexe, trois fois plus étendue qu'elle-même, le Labrador où vit une population blanche, indienne ou esquimaude de 5,500 âmes. Dans l'histoire politique de son territoire, les cartes géographiques ont joué un grand rôle. Selon l'origine des cartographes, le Labrador apparaît terre anglaise, portugaise ou française. En vertu de la ligne alexandrine et grâce aux explorations des Corte-Real, toute la côte est de l'Amérique du Nord est possession du Portugal. De son côté, Verrazzano, naviguant au nom de la France et d'un roi qui récuse la ligne alexandrine, réclame pour la France le même territoire. L'Angleterre, enfin, s'appuyant sur le voyage de Jean Cabot, nomme le Labrador *New Britain* et fait savoir à qui veut l'entendre que, par droit de découverte, son roi règne sur l'Amérique du Nord, de la Floride à l'océan Arctique. On sait ce que valaient toutes ces prétentions. L'auteur terreneuvien d'un manuel d'histoire avoue que « while it belonged to England by right of discovery, no such

⁽²⁰⁾ *L'Almanach du Peuple* pour 1950, évalué à 60,000 la population de langue française. Nous croyons que ce chiffre est exagéré.

claim seems to have been made; and for nearly two centuries from its discovery, it was no man's land. » ⁽²¹⁾

Il faut admettre cependant que, à partir des Cabots, l'Angleterre ne se désintéressa jamais du Labrador. La recherche héroïque de la *Route du Nord* entraîna sur ses bords nombre de navigateurs, entre autres les Frobisher, les Davis, les Weymouth, les Knight, les Hudson, les Gibbons.

Les gouverneurs de Terre-Neuve y étendirent leur autorité. En 1754, la Métropole permit aux Frères Moraves d'y créer des établissements qui existent encore.

Cependant, la France installée sur le Saint-Laurent comptait bien, elle aussi, avoir sa part du . . . gâteau. En 1694, Louis Jolliet explorait les rives du Labrador, jusqu'au 56°. En 1705, le gouverneur Vaudreuil concédait à Augustin Le Gardeur, sieur de Courtemanche, les pêcheries du Labrador, le long des côtes, de la rivière Kegastcat à l'actuel fleuve Hamilton. Il choisit la baie Phelipeaux (Brador ou Bras d'Or) pour y construire le fort Pontchartrain. Décédé en 1717, il eut pour successeur son gendre, François Martel de Brouage, qui s'y maintint plus de quarante ans.

A la conquête, tout le Labrador passa à l'Angleterre. Celle-ci en annexa la côte à sa déjà vieille colonie de Terre-Neuve, par manière de *compensation*, dit-on. Compensation de quoi? Mais les Français du Canada conquis ne voulurent pas perdre leurs titres. La *Compagnie du Labrador*, héritière de Brouage, tenta de faire reconnaître ses droits par le gouverneur Haldimand. Celui-ci refusa. La Compagnie persista cependant, si bien que, après la Confédération, la province de Québec voulut s'en attribuer la propriété. Le Conseil Privé débouta la province et déclara la Compagnie propriétaire de 150 milles de front sur 6 de profondeur. Cela se passait en 1890. Ce n'était pas la première fois et ce ne serait pas la dernière que le Labrador causerait des vicissitudes à la province de Québec.

⁽²¹⁾ J. A. Cochrane, *The Story of Newfoundland*, p. 240.

Le règlement en 1927, par le Conseil Privé de Londres, de la question des frontières Québec-Labrador, a mis en lumière les contestations longues et variées qui sévissaient, depuis 1763, entre le Canada et Terre-Neuve. Dans *The University Magazine* d'avril 1909 ⁽²²⁾ et dans le VIII^e volume de *Canada and its Provinces* (pp. 910-918), publié en 1914, on trouve la liste des Proclamations, Acts, Ordres en conseil qui modifièrent périodiquement les frontières du Labrador et rattachèrent celui-ci, tantôt à Terre-Neuve, tantôt au Canada.

La proclamation de 1763 annexe à Terre-Neuve la « coast-strip » du Labrador, de la rivière Saint-Jean vis-à-vis l'extrémité ouest d'Anticosti jusqu'au détroit de Belle-Isle, et du détroit jusqu'au cap Chidley, à l'extrême nord de la péninsule. En 1774, l'Acte de Québec enlève ce territoire à Terre-Neuve et le donne au Québec. En 1807, le *Labrador Act* remet à Terre-Neuve le même territoire. En 1825, la côte labradorienne du golfe Saint-Laurent, de la rivière Saint-Jean à Blanc-Sablon, revient au Québec. Il en était ainsi, en 1867, quand fut fondée la Confédération canadienne. Devant les empiétements de Terre-Neuve ou ce qu'on estimait être des empiétements, il devint nécessaire de fixer définitivement les frontières du Québec du côté du Labrador: les deux parties convinrent, en 1926, de remettre la décision au Conseil Privé impérial. Le litige se résumait en quelques lignes: « What is the location of the boundary as between Canada and Newfoundland in the Labrador Peninsula under the statutes, orders in council and proclamations? » Au fond, il s'agissait de savoir ce qu'il fallait entendre par le mot côtes. On eut recours, paraît-il, à l'*Encyclopaedia Britannica* qui dit: « the word is sometimes applied to the bank of a river or lake and sometimes a region, (Cf. *Gold Coast*, *Coromandel Coast*) which may include the hinterland ». Si on avait consulté un Petit Larousse, on aurait vu que Côte signifie rivage de la mer, ou la montée d'une route, d'une colline (v.g. Côte d'Or, en plein centre de la France.)

⁽²²⁾ James White, *The Labrador Boundary*, p. 215.

Déjà, en 1907, S. E. Mgr Howley, archevêque de Saint-Jean, se prévalant de sa connaissance personnelle du territoire et d'une longue familiarité avec les cartes, les lois et les traités, avait lu, devant la Société Royale du Canada, une étude sur le « Labrador Boundary Question. »⁽²³⁾ Il proposait une interprétation du mot « côtes », basée non pas sur la définition des dictionnaires, mais sur le sens que semblaient lui donner les documents historiques.

Vingt ans plus tard, quand le litige fut soumis au Conseil Privé, on se souviendra de son argumentation. Le Canada, trop parcimonieux et fort malhabile, pensons-nous, prétendait que la Côte ne devait comprendre qu'un territoire d'un mille de profondeur en bordure du littoral. Terre-Neuve, très ambitieuse et trop exigeante selon ses habitudes, réclamait tout le territoire, à partir de Blanc-Sablon jusqu'au 52°, et de là au cap Chidley, en suivant la hauteur des terres ou la ligne de partage des eaux. De la sorte, le bassin de drainage de toutes les rivières se jetant dans l'Atlantique lui appartiendrait. Passe pour les petites rivières. Mais quand il s'agit d'un fyord comme le Melville Inlet dans lequel se jette un vaste fleuve, pourvu d'une chute plus élevée que celle du Niagara, « fleuve qui a environ deux fois la longueur du Saguenay ou de la Tamise, et presque celle du Rhône, et dont le bassin a deux fois la superficie de la Hollande ou de la Belgique, du New-Hampshire ou du Vermont, et les deux tiers de la superficie de la Suisse »⁽²⁴⁾, il y a matière à hésitation. Les lords du Conseil Privé hésitèrent-ils devant cette objection de bon sens, qui saute aux yeux, surtout quand on regarde la carte? C'est probable. Mais ils passèrent outre, surtout après qu'on leur eut montré une carte, approuvée par un arrêté ministériel, à Ottawa même, en 1874, et qui fixe les côtes du Labrador aux frontières revendiquées par Terre-Neuve. Arrêté « maladroït et inconcevable », resté apparemment secret, puisque personne n'en fit jamais état, jusqu'au moment du procès.

⁽²³⁾ *The Labrador Boundary Question*, par The Most Reverend Archbishop Howley, S.R.C., 1907, section II, p. 291.

⁽²⁴⁾ *L'Action française*, mars 1927, p. 164.

Dans un article, sérieux et presque trop impartial, de la *Revue trimestrielle* ⁽²⁵⁾, M. Gérard Gardner étudie le jugement du Conseil Privé. Il l'apprécie favorablement et le croit sage. Mais le lecteur ne peut s'empêcher de penser que les lords du Conseil ont rendu, ce premier mars 1927, un jugement politique. . . Les lords savaient sans doute que Terre-Neuve passait alors par une crise économique. En 1931, elle offrira au Canada le Labrador pour la somme de \$100,000,000. Deux ans plus tard, elle perdra sa qualité de Dominion et deviendra Colonie de la Couronne. Est-ce que les lords, en lui accordant cet énorme territoire de plus de 100,000 milles carrés n'ont pas voulu l'aider à se relever? N'avaient-ils pas prévu aussi que, un jour, le Canada devenant trop puissant et peut-être trop indépendant, il serait bon, pour l'Angleterre, d'avoir des bases sur le littoral? Vaine prudence, puisque depuis, Terre-Neuve est entrée dans la Confédération! . . .

Ainsi se clôt la liste des conflits de frontière entre le Canada et d'autres pays, conflits réglés par la Métropole, toujours au détriment du Canada. Du côté du Maine comme du côté de l'Oregon et de l'Alaska, le Canada a dû se laisser amputer de territoires qui, pour des raisons historiques ou géographiques, semblaient devoir lui appartenir.

Nous n'ignorons pas que « l'exposé de la cause, les plaidoiries et le jugement couvrent plus de 5,500 pages grand octavo, sans compter les nombreuses cartes et autres documents qui passèrent sous les yeux » ⁽²⁶⁾ des juges. Nous n'ignorons pas non plus les innombrables études qui parurent dans les revues du monde entier à la suite de cet historique arbitrage. Ainsi nous défendons-nous d'avoir tracé ici autre chose qu'une esquisse.

* * *

La dixième province de la Confédération Canadienne n'est donc pas une associée de tout repos. Elle est cependant la bienvenue dans le cercle de famille. Puisse-t-elle participer à notre prospérité!

⁽²⁵⁾ Sept. 1938, pp. 272-290.

⁽²⁶⁾ *Revue Trimestrielle Canadienne*, sept. 1938, p. 272.

Peut-on affirmer, ainsi qu'on l'a fait, que la cohabitation des Français et des Anglais dans la grande île du golfe, près d'un siècle avant la fondation de la Nouvelle-France, modifiera complètement la manière d'écrire l'histoire du Canada? Nous ne voyons pas pourquoi. Il suffira d'ajouter un chapitre nouveau et de le placer au commencement plutôt qu'à la fin; il préfigurera toute la suite; quelque chose comme une *ouverture* au début d'un grand opéra!

olivier mauralt, p.s.s.